

DECLARATION DE POLITIQUE GENERALE

Dakar, le 03 février 2003

ALLOCUTION DE M. IDRISSA SECK PREMIER MINISTRE

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,

Le Peuple, souverain dans ses décisions, vous a assigné la mission d'être le médium honoré par lequel je lui présente humblement, aujourd'hui, ma feuille de route devant conduire à la prise en charge efficace de ses attentes, donnant ainsi corps à la politique de la nation définie par le président de la République. Soyez en félicités et remerciés. Mes félicitations et remerciements s'adressent également à ceux qui m'ont précédé dans cette fonction.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,
Honorables députés,

Notre Constitution, dès son article premier, invite le peuple à marcher vers son But, et avec Foi.

La formidable aventure de la marche bleue donne de cet enseignement une manifestation parfaite, en style et en sens. Avec l'aide de Dieu, et sous la direction de celui qui, tour à tour objet de critique et sujet de fascination, épreuve après épreuve, échec après échec, jalon après jalon, a attendu, avec endurance, sans jamais perdre l'enthousiasme, l'avènement du changement, le 19 mars 2000.

Me voici à nouveau, près de lui, en cette position de confiance et d'autorité, chargé d'une nouvelle mission : celle d'organiser et de conduire la marche du Sénégal vers le développement économique, social et culturel.

Je convoite de Dieu une victoire éclatante dans cette nouvelle mission, à l'image de celle dont il m'a gratifié lors de la première.

Cette marche renouvelée, chers compatriotes, n'est pas chimérique. Nous en avons déjà eu un aperçu avant que ne surviennent les récentes épreuves.

Les premiers moments de l'Alternance ont fourni des joies extraordinaires issues de performances inédites dont un livre blanc rendra amplement compte bientôt.

Souvenons-nous de nos records de pluviométrie, de productions et de revenus agricoles; souvenons-nous de l'augmentation des salaires, de l'âge de la retraite, du doublement de l'avance Tabaski, de la réintégration de certains travailleurs ; souvenons-nous de la généralisation des bourses ou de l'aide aux étudiants ; souvenons-nous du triomphe de nos Lions.... Toutes choses, et bien d'autres, qui ont concouru à l'un des plus précieux bienfaits reçus de l'alternance : la restauration de la fierté nationale, ici comme dans la diaspora.

Puis : Froid du Nord, déficit pluviométrique et Naufrage du «Joola». Cette dernière épreuve nous a le plus profondément marqués. J'ai assisté au concert des enfants de l'école franco-sénégalaise Dial Diop, le quinze décembre dernier. Ils ont chanté leur douleur en ces termes :

«C'était un bateau blanc. Qui naviguait dans le vent. Il s'appelait le Joola.

Aujourd'hui, il n'est plus là. Il y avait nos parents. Il y avait nos enfants. Il y avait nos amis. La mer nous les a pris. Quand le bateau a coulé, Tout le monde a pleuré. Il y a eu trop de morts. Il faudra être fort.»

Oui chers compatriotes, il faudra être fort.

Fort, pour vivre notre douleur dans la dignité,

Fort, pour mener sans complaisance notre introspection,

Fort, pour sanctionner les fautes commises.

Je m'incline à nouveau devant la mémoire des victimes du «Joola» et redis ma profonde compassion à leurs familles.

Sachant parfaitement que leur douleur ne peut pas être réparée par des moyens financiers, le Gouvernement tout entier s'est néanmoins mobilisé pour que soit établie la liste exhaustive des victimes et que soient identifiés les héritiers des disparus par l'établissement de jugements d'hérédité, afin que leur soit remis ce que la loi leur octroie en matière d'indemnisation, au-delà des actes de solidarité de tous les instants. La nature et la complexité de la tâche nous impose vigilance et rigueur afin qu'aucune injustice ne vienne alourdir la charge émotionnelle de cette douloureuse tragédie collective.

Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques et à la qualité du soutien de nos partenaires, il me plaît d'annoncer que, donnant ainsi corps à la volonté du président de la République, l'Etat est aujourd'hui prêt pour procéder au paiement des indemnités. Entouré des ministres chargés de la Justice, de l'Intérieur, des Finances et de la Solidarité nationale, j'inviterai les représentants des familles des victimes à un échange sur l'indemnisation.

Monsieur le Président,

Honorables Députés,

Au moment où je vous parle, nous avons dénombré 1863 victimes, dont 1143 figurant sur le manifeste du bateau, 458 n'y figurant pas, et 262 faisant l'objet de déclarations jugées insuffisantes et sujettes à vérification par les services du ministère de l'Intérieur. Sur ce total, je suis profondément peiné de constater que seules 78 victimes disparues ont pu faire l'objet d'un jugement d'hérédité à ce jour. Je comprends qu'encre meurtries par la douleur, les familles endeuillées n'aient pas fait de ces démarches administratives une priorité.... C'est le lieu pour moi de lancer un appel solennel aux représentants du peuple que vous êtes, aux élus locaux et à la société civile, pour aider ces familles à constituer leurs dossiers. Je demande à chaque député, chaque élu local, chaque membre de la société civile d'identifier une ou plusieurs familles de victimes et de les encadrer dans leurs démarches auprès du

Bureau d'accueil, d'orientation et d'assistance des rescapés et des familles des victimes du M/S «Le Joola».

Je sais aussi que le rétablissement de la liaison maritime Dakar Ziguinchor est de la plus haute importance pour les populations, comme il l'est pour le président de la République et pour le Gouvernement. Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques et à la qualité du soutien de nos partenaires, il me plaît d'annoncer que l'argent est disponible, le dossier technique prêt, vingt courtiers déjà saisis et l'affréteur choisi. Je comprends l'empressement à remettre le bateau en circulation. Quand il sera là, le ministre chargé des Transports et ses services s'attacheront à s'entourer de toute l'expertise disponible en la matière, au plan national et/ou international pour l'évaluer, le tester et se donner toutes les garanties de sécurité et de navigabilité sur nos eaux, tant maritimes que fluviales...

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Au-delà des épreuves, Il nous faudra être forts pour reprendre notre marche, en veillant à ce qu'elle ne soit ni hésitante, ni confuse ni tortueuse, ni dispersée. Je veux être clair sur la démarche avant d'aborder le fond : écoute et concertation, droiture et transparence, autorité et fermeté, cohérence et constance en constitueront l'axe central.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Dans la plupart des localités du pays, des Sénégalaises et des Sénégalais souffrent encore d'un manque aigu d'accès à un revenu décent, à l'eau, à l'électricité, à la santé, à l'éducation. Pour s'en convaincre, je vous invite à regarder cette carte. Elle représente l'état du pays en 2000. Les points rouges y symbolisent la pauvreté qui couvre 72% des villages du Sénégal. Mon ambition et mon devoir sont, de modifier la physionomie de cette carte, en répondant à la demande sociale. Pour faire face à cette mission, un soin particulier a été apporté à la composition du Gouvernement que je dirige. Vous avez déjà eu l'occasion d'apprécier l'engagement autant que la compétence des ministres qui le composent. Toutefois, la sagesse nous enseigne que la réalisation des grands desseins requiert la mobilisation de toutes les forces, au-delà de celles qui détiennent le commandement; et l'Ecriture nous le rappelle en ces termes : «Tu t'épuiseras toi-même, et tu épuiseras ce peuple qui est avec toi; car la chose est au-dessus de tes seules forces, tu ne pourras pas y suffire seul». C'est donc pour me conformer à cette invite divine que j'en appellerai à un partage juste, équilibré, et pertinent des charges liées à notre mission gouvernementale. Il faudra une mobilisation de tous les segments de notre société pour accroître nos chances de succès.

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Au-delà de nos différences de vision ou d'idéologie, je compte sur notre amour commun pour le peuple sénégalais, pour établir avec tous les membres de votre auguste Assemblée, une solide relation de partenariat.

C'est par devoir constitutionnel que je suis ici aujourd'hui. C'est par respect et considération pour votre auguste Assemblée, et au-delà pour le peuple qu'elle représente que j'ai décidé, tout au long de mon ministère, de revenir ici, personnellement, à la tête de mon Gouvernement, au rythme qu'il vous plaira de fixer, en application de l'article 92 de votre règlement intérieur, pour débattre, apprendre et informer.

A la mobilisation seront également appelés l'Administration, les Elus locaux, la Société Civile (ONG, médias, mouvements associatifs de jeunes, de femmes et d'anciens, hommes de culture). Ceux-ci ont l'immense privilège d'accéder de manière journalière au plus grand nombre. Il s'agit de leur donner l'accès direct à mon Gouvernement. Ma porte leur sera donc toujours ouverte pour l'échange et l'information. Je compte sur eux tous pour établir un lien fort et bidirectionnel entre le Gouvernement et les populations.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Dans cet ensemble harmonieusement formé de toutes les forces vives de la Nation, le déficit de communication est un écueil à éviter.

Je veillerai personnellement à ce que toutes les annonces du Gouvernement soient solidement argumentées et documentées, parfaitement cohérentes avec la vision présidentielle que j'ai la responsabilité de matérialiser, et amplement partagées avec tous les acteurs concernés, qu'ils soient dans l'appareil d'Etat la société civile, les médias ou la communauté internationale. Je m'attacherai à ce que les populations aient accès à l'information gouvernementale. La cohérence des messages émis par le Gouvernement est essentielle à l'efficacité de l'action de tous. Elle est la condition première d'une bonne communication.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Le programme autour duquel doivent s'organiser cette mobilisation et cette communication est autant le vôtre que celui du Gouvernement. Il vise, par la nutrition, la santé, l'éducation et une saine pratique du sport, à donner à nos enfants les outils dont ils ont besoin pour affronter la vie. Il vise à offrir à l'adulte le cadre optimal d'éclosion de ses talents, et à organiser pour l'Ancien, une vieillesse honorable, au moyen d'un système viable de retraite.

Il vise aussi, le cas échéant, à prêter à tous, la chaude couverture de notre solidarité nationale.

A la place des traditionnelles formules qui nous donnent des taux et des indices, j'aurai recours à des œuvres d'art comme paradigme de présentation du programme de mon Gouvernement.

Je salue par ce biais la créativité de nos hommes et femmes du Monde des arts et de la culture. Leur contribution au développement autant qu'au rayonnement de notre pays mérite notre respect. Je citerai parmi tant d'autres Moussa Sène Absa, Alphonse Mendy dit T. T. Fons et Moussa Mboup....

Au moyen de leur génie et de leur solide ancrage dans nos traditions et culture, ils nous ont sculpté deux compatriotes que tous les Sénégalais connaissent et pour lesquels ils ont une grande sympathie, parce qu'en vérité, ils se reconnaissent en eux : l'un s'appelle Goorgoorlu, l'autre Ndioublang, le Droit et le Tordu.

Au-delà du rire que déclenche cette évocation, chacun d'entre nous devra choisir en toute responsabilité son identité, car je suis décidé à aider Goor et à combattre Ndioublang.

Que Ndioublang soit un grand dignitaire de l'Etat ou un revendeur de cassette piratée, il sera combattu.

La transparence, la responsabilité, la bonne gouvernance sont des choix sur lesquels il ne sera fait aucune concession. L'affairisme et le trafic d'influence ne seront pas tolérés.

Le Gouvernement s'engage à mener une politique active de lutte contre la corruption. Pour cela, j'attache la plus grande importance à une mise en œuvre rigoureuse du nouveau code des marchés publics. Ce code prévoit que le principe en matière de marché est l'appel d'offre, c'est-à-dire la transparence et l'égalité des chances de tous les candidats. J'entends faire en sorte que désormais la plus grande part des marchés publics soit passée sur ces bases. Les marchés de gré à gré doivent devenir l'exception limitée aux seuls cas visés dans le code.

Il est en outre prévu, dans les prochaines semaines, l'adoption d'un texte réglementaire instituant un Conseil de la bonne gouvernance et de lutte contre la corruption.

Mon prédécesseur, Mame Madior Boye, à qui je tiens à rendre hommage, ne m'a laissé en instance que 2 dossiers d'audit nécessitant des informations complémentaires. Sur les 30 dossiers qui lui avaient été transférés, l'ancien Premier ministre en a classé 10, et transmis 18 à la justice. Pour la suite, il doit être clair aux yeux de tout le monde que la mission d'identifier les coupables et les non coupables est exclusivement réservée à notre système judiciaire.

Je tiens, cependant, à dire solennellement, sans être en mesure de révéler des secrets d'instruction, que l'appartenance politique n'a soustrait et ne soustraira personne aux rigueurs de la Loi.

L'Audit, au demeurant, ne se limitera pas à un stock de dossiers passés, mais accompagnera de façon permanente, comme outil de prévention autant que de répression, la gestion en cours. Et c'est là que réside son vrai rôle au service de la transparence élevée au rang d'obligation constitutionnelle par notre régime.

I. MONDE RURAL

Revenons à Goor pour parler de son oncle paysan qui quitte régulièrement le monde rural pour venir solliciter les maigres revenus qu'il a tant de peine à collecter.

Si l'argument de son oncle était les bons impayés, Goor pourra se faire l'écho de l'interpellation pathétique que Mamadou Moctar Ndiaye, leader politique et compagnon de combat du président de la République, m'a adressée à l'occasion de mon écoute de la CAP 21 :

«Tranquillisez le pays, Monsieur le Premier ministre. Payez les bons des paysans. Même si nous savons que ces bons n'émanent pas du Gouvernement».

Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques et à la qualité du soutien de nos partenaires, donnant ainsi corps à la volonté du président de la République, il me plaît d'annoncer à Makhtar, à Goor et à Samba Gaye (paysan de Tambacounda dont j'ai lu les poignantes plaintes dans la presse), qu'à partir de demain, mardi, tous les paysans détenteurs de bons, et précédemment recensés par les gouverneurs, pourront se rendre auprès d'eux, munis de leurs titres, pour être payés.

Les actions de recouvrement de cette créance auprès des débiteurs indécents ne sont pas éteintes par cette mesure.

Notre assistance au monde rural ira au-delà... Sur la base du recensement précis des paysans producteurs ayant subi un sinistre dû au déficit pluviométrique de l'hivernage dernier, un accompagnement en vivres de soudures sera assuré.

Cette distribution de vivres sera combinée à un programme de soutien à la production de contre-saison pour faire face au déficit vivrier.

S'agissant du déficit de semences pour la campagne agricole 2003-2004, le Gouvernement met en œuvre un programme d'urgence de reconstitution du capital semencier pour 35.000 tonnes dont 3.000 tonnes de semences certifiées de l'UNIS, 30.000 tonnes collectées par la SONACOS et 2.000 tonnes de semences de multiplication produites en culture irriguée au cours de la contre-saison 2003.

Plus fondamentalement, l'assistance durable que j'entends apporter au Monde rural est de le sortir de la «loterie agricole» pour l'installer dans une véritable politique agricole. C'est tout le sens de l'effort particulier que le Gouvernement entreprend pour la maîtrise de l'eau. Sans maîtrise de l'eau, toutes les autres composantes de la politique agricole sont aléatoires. La performance de notre recherche semencière, la viabilité de notre crédit agricole, le temps de travail des paysans sont entièrement suspendus à l'hivernage.

Au service de ce programme fondamental de maîtrise de l'eau, le Gouvernement a déjà ouvert plusieurs chantiers qu'il s'agit d'étendre et d'accélérer :

Dans le sous-secteur de l'hydraulique rurale, d'importants programmes de réalisation de points d'eau sont en cours d'exécution à travers tout le pays. Ces programmes visent prioritairement la dotation de tous les chefs-lieux de communautés rurales de forages motorisés à partir desquels des extensions de réseaux d'adduction d'eau seront réalisées pour approvisionner les villages satellites; l'accélération du programme déjà en cours de réalisation de points d'eau à travers tout le pays, et prioritairement l'équipement de tous les chefs-lieux de communautés rurales de

forages motorisés à partir desquels des extensions de réseaux seront réalisés pour approvisionner les villages satellites.

Nous allons en particulier accélérer la réalisation :

- de forages équipés et de châteaux d'eau conçus pour permettre des activités créatrices de revenus au niveau des villages satellites (sur un rayon d'au moins 5 Km) ;

- de puits équipés de pompes solaires et de pompes à motricité humaine au niveau des villages plus petits ;

- d'un système de traitement de l'eau dans les zones où la qualité des eaux souterraines est mauvaise, par des procédés de dessalement ou de traitement des eaux de surface.

Ce secteur mobilisera 40 milliards d'ici à 2005, dont 13,6 immédiatement disponibles.

Dès 2004, les populations des 52 localités de l'axe Gorom-Lampsar du département de Dagana seront approvisionnées en eau potable. Il en sera de même pour les populations des 116 villages de l'axe Notto-Ndiosmone-Palmarin. Ce projet touchera une population de 245.000 habitants.

Dans le secteur des aménagements hydro agricoles, les programmes de réalisation des périmètres irrigués dans la vallée du fleuve se poursuivent. Le Gouvernement lui consacrera 36 milliards d'ici à 2005, dont 17,5 immédiatement disponibles. Pour les bassins de rétention, 6,5 milliards sont acquis sur la même période, dont 2,5 milliards immédiatement disponibles.

Dans nos efforts de meilleure maîtrise du cycle pluviométrique hivernal, le Gouvernement a décidé de se doter d'un système fiable de pluies artificielles, déjà expérimenté dans notre sous-région. Dès cette semaine, une équipe pluridisciplinaire sera en mission pour l'évaluation du dispositif en vue de son acquisition.

Dans le sous-secteur de l'hydraulique urbaine et de l'assainissement, la réforme du secteur a permis la mise en oeuvre du Projet Sectoriel Eau (PSE), pour un coût de 118 milliards de FCFA. Le PSE se termine en fin 2003. Le Projet Sectoriel Eau à long Terme (PLT) qui en constitue le prolongement a déjà démarré en 2002 et prend fin en 2007 pour un coût de 163 milliards de FCFA.

Ces projets doivent permettre de satisfaire les besoins en eau de la ville de Dakar jusqu'en 2011, l'objectif visé dès 2005 étant d'atteindre un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain de 85 %.

Le PLT va être poursuivi et il sera le principal programme du sous-secteur. En même temps, une étude sur une réforme institutionnelle de deuxième génération sera réalisée en 2003/2004. Les conclusions de cette étude permettront au Gouvernement de prendre une décision sur l'évolution institutionnelle du secteur. Cette réforme sera mise en oeuvre à partir de 2006, année de fin du contrat d'affermage avec la SDE.

L'objectif visé, à l'horizon 2015, est l'accès à l'eau potable dans 11.200 villages sur les 14.119 que compte notre pays.

Le Gouvernement visera une plus grande responsabilisation des usagers, des forages, de même que l'implication du secteur privé dans le système de maintenance pour que ce gigantesque effort ne soit pas vain.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Le Gouvernement vous soumettra incessamment un projet de loi d'orientation décliné en plan d'actions opérationnel, permettant, entre autres, d'optimiser les performances de chacune des filières agricoles (arachides, coton, mil,, maïs, sorgho, fonio, niébé, manioc, riz) et animales (viandes, lait, cuirs et peaux, miel, œufs). En outre, la loi d'orientation prévoit la mise en place d'une Agence d'Exécution de la Politique Agricole et des mesures diverses, notamment une conférence annuelle agricole réunissant l'ensemble des acteurs du monde agricole et de l'élevage. Goorgoorlu pourra m'aider dans la vulgarisation de cette nouvelle politique, et dire à son oncle paysan qu'il est difficile de travailler sur trois mois pour espérer avoir des revenus sur douze.

Le monde rural et le secteur agricole restent en permanence au cœur des préoccupations gouvernementales.

S'agissant de l'Élevage, le vol de bétail sera beaucoup plus sévèrement puni que par le passé. Seront également privilégiés, l'assainissement des circuits de commercialisation du bétail et de la viande, ainsi que la relance des programmes d'amélioration génétique, dans les centres de recherche zootechniques réhabilités. L'élevage du cheval connaîtra un regain d'activité, avec la création de ranches et de haras à travers le pays.

Les autres actions concerneront l'exécution du programme national de protection sanitaire, et la mise en place de lignes de crédits adaptées, en vue de juguler progressivement le phénomène de la transhumance.

Ce programme sera sous-tendu par une écoute constante du monde rural : j'accède à sa demande de tenir une réunion avec ses représentants tous les quatre mois, et j'ai expressément donné des instructions aux services du Gouvernement concernés d'instaurer une politique d'ouverture vis-à-vis de nos frères et sœurs des villages.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Le secteur de la pêche retiendra aussi l'attention de mon Gouvernement. Il contribue grandement à la réduction du chômage et à la satisfaction des besoins alimentaires des Sénégalais. Pour la période 2002/2006, la contrepartie de l'accord de pêche signé avec l'Union européenne va générer 42 milliards de francs CFA. Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques, nous n'avons pas eu à utiliser, en 2002, les 10,5 milliards de FCFA issus de cette contrepartie. Cette somme fera l'objet d'une loi

de finances rectificative que le Gouvernement vous soumettra prochainement. Je sais, Honorables députés, que vous veillerez avec nous à amplifier, par son allocation optimale, la satisfaction de la demande sociale.

Au programme d'actions prioritaires de la pêche 2003/2005, figurent :

- le renforcement de la surveillance côtière ;
- des travaux d'aménagement des aires de débarquement ainsi que des sites de transformation pour les femmes ;
- le développement de la pisciculture ;
- le renforcement de la sécurité des pêcheurs artisans ;
- des programmes de conservation de produits de la pêche artisanale ;
- l'amélioration de la distribution des produits à l'intérieur du pays ;
- et le renforcement des capacités dans la transformation artisanale. Les réformes envisagées dans l'attribution des licences de pêche feront l'objet de larges concertations dans les meilleurs délais.

II. EDUCATION

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

En milieu rural, 72 familles sur cent vivent dans la pauvreté. Parmi elles, 90 chefs de famille sur cent n'ont reçu aucune formation, et 8 parmi eux n'ont reçu qu'une éducation primaire. Cela montre le rapport direct entre le manque de formation et la pauvreté, et donne la pleine mesure de la place qu'occupe l'éducation dans notre stratégie de réponse à la demande sociale.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Le moment est peut-être venu de se pencher sérieusement sur la façon de dépenser cet argent en relation avec les objectifs poursuivis car, pour l'heure, le rendement de l'investissement consenti par la Nation est très en deçà des résultats observés. Sur 100 enfants en âge de scolarisation, nos écoles n'en accueillent que 70, alors que les pays de même niveau de développement que nous en scolarisent 86. Sur ces 70, seuls 29 terminent le cycle primaire. Le salaire moyen des enseignants sénégalais représente 5 fois le revenu moyen par tête d'habitant ; ce chiffre se situe à 3,7 dans les autres pays de même niveau de développement.

Chaque année, l'Etat dépense 127 milliards dans l'éducation, C'est-à-dire 35 % du budget national. Ce pourcentage devrait passer à 40 % en 2005. Il nous faut soutenir ce qui marche et optimiser les dépenses que nous réalisons.

L'éducation étant une compétence transférée, il serait plus judicieux que, tout en étant mené au niveau national, ce débat soit porté au niveau des collectivités locales et des écoles elles-mêmes. Les parents d'élèves devraient disposer d'informations sur les performances des écoles de leur localité pour participer pleinement à ce grand débat.

Il est clair que nous devons faire quelque chose, rapidement... Je vous invite donc à une concertation, afin de trouver, ensemble, les moyens de renverser ces chiffres. Faisons une autre chose pour nos enfants.

Aujourd'hui, la plupart de nos écoles sont tellement vieilles qu'elles tombent en ruines. Dans la période 2003-2005, nous allons construire 6000 salles de classes, des classes additionnelles dans les lycées et collèges existants, un centre de documentation et d'information dans chaque lycée et collège, 1170 salles de classes dans l'élémentaire et le secondaire moyen, de nouveaux lycées à Ziguinchor et Matam, un CRTF à Grand Yoff, Kolda et Rufisque, et des blocs administratifs et d'hygiène dans les lycées et collèges du Sénégal.

Ce dispositif est complété par le programme spécial de construction de cases des tout-petits dont 52 ont été réalisées et 100 autres en cours.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Maintenant que nous avons atteint un équilibre optimal dans la répartition de notre budget entre ses échelons primaires et supérieurs, nous pouvons intensifier les efforts consentis depuis 2000, et particulièrement en 2002. Les universités seront accompagnées par l'Etat dans l'amélioration de leur gestion, par un règlement définitif des problèmes d'intendance qui se posent de manière récurrente dans leurs relations avec la SDE, la SENELEC et la SONATEL. Elles pourront ainsi se consacrer à l'essentiel, à savoir l'enseignement de haut niveau et la recherche.

III. SANTE

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Goor devra être en bonne santé pour devenir un citoyen productif. L'accès aux médicaments sociaux sera renforcé. A quoi sert-il en effet pour le Sénégalais moyen de détenir dans sa poche une ordonnance lui indiquant d'acheter des médicaments hors de prix,

La disponibilité de médicaments de qualité, accessibles financièrement, sera encouragée par la promotion des médicaments génériques dans le secteur public comme dans le secteur privé ; des comptoirs génériques seront fonctionnels à partir

de cette année. De plus, la production de médicaments traditionnels améliorés contribuera à l'atteinte de cet objectif.

Les citoyens plus démunis bénéficieront bientôt d'une prise en charge gratuite au niveau de nos établissements sanitaires, grâce à un système d'exonération financé à partir du budget national et de l'initiative PPTTE. Les collectivités locales seront invitées à participer à cet effort. La qualité des soins devra évidemment être garantie, notamment grâce à l'amélioration des plateaux techniques et des conditions d'accueil ; autant d'objectifs que la réforme hospitalière en cours permettra d'atteindre.

Le Gouvernement rendra fonctionnels, en 2003, les hôpitaux de Fatick, de Ziguinchor et de Touba et achèvera, au plus tard en 2004, la construction et l'équipement de l'hôpital de Pikine, des centres de santé de Kaffrine, Nioro, Linguère, Khombole, Thionck-Essyl et Darou Khoudoss. La première phase de l'hôpital Dalal Jamm démarrera cette année.

De même, des négociations déjà très avancées sont en cours avec nos partenaires en vue de la réalisation de l'hôpital de Matam et des centres de santé de Kanel et de Ranérou. De nombreuses autres infrastructures dont des Postes de santé et des cases de santé sont en train d'être réalisées.

La lutte contre le paludisme et le Sida restera au cœur de nos actions. A ce sujet, il convient de rappeler que le gouvernement a déjà consenti, en 2003, des efforts significatifs en accordant une exonération totale des taxes à l'importation de moustiquaires imprégnées, se plaçant ainsi parmi les pays pionniers dans la sous-région. Nous accorderons une attention particulière à l'extension et à la décentralisation de l'initiative sénégalaise d'accès aux antirétroviraux, à la multiplication des centres de dépistage anonymes et volontaires, et à la sensibilisation.

Nous nous attacherons, grâce à une relance effective du programme élargi de vaccination, à porter la couverture vaccinale en diphtérie, tétanos, coqueluche et poliomyélite à 80% au plus tard en fin 2003, contre 60% actuellement.

Il demeure cependant évident que nos efforts pour prendre en charge les pathologies seraient un éternel recommencement si nous ne privilégions pas des actions préventives susceptibles d'amoinrir les risques de survenue de maladies. La promotion de la santé par l'éducation, l'information et la communication, en vue d'un changement de comportement, demeurera le fer de lance de la politique de prévention. Celle-ci s'appuiera aussi sur la promotion de mesures d'hygiène propices à une bonne santé.

En effet, un bloc scientifique sera construit à l'Ecole Nationale de Développement Sanitaire et Social (ENDSS) et trois centres régionaux de formation seront fonctionnels dès 2003 à Saint-Louis, Kaolack et Tambacounda. La stratégie de contractualisation des postes, qui nous a permis de rouvrir, il y a quelques mois, 68 postes de santé fermés faute de personnel, sera poursuivie.

Nous voulons également faciliter l'accès des anciens aux structures de santé à des tarifs préférentiels.

IV. EMPLOI

Monsieur le Président,
Honorables députés,

En passant en revue les 245 heures de débats de votre dernière session budgétaire, j'ai noté plusieurs requêtes émises par les représentants du peuple en direction des différents ministres concernés, pour la fourniture de personnel dans les infrastructures de santé, d'éducation ou de sécurité dans vos différentes localités. Le drame des salles de classe sans enseignants, des structures sanitaires sans infirmiers ou sages-femmes, des postes de police ou de gendarmerie sans effectifs suffisants pour garantir votre sécurité appelle des solutions urgentes. Les besoins pour cela se situent entre 15.000 et 20.00 agents.

Lors des dernières revues de notre programme avec nos bailleurs de fonds, nos partenaires se sont montrés à nos côtés particulièrement sensibles à ces questions, notamment celles qui concernent les secteurs sociaux.

Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques et à la qualité du soutien de nos partenaires, donnant corps à la volonté du président de la République, il me plaît d'annoncer un programme spécial de recrutement dans l'administration, et principalement dans les secteurs stratégiques de l'éducation, de la santé, de la sécurité, de la justice et des régies financières.

Dans la période 2003-2005, nous recruterons des médecins, des infirmiers, des sages-femmes, des enseignants, des pompiers, des policiers, des gendarmes, des douaniers, des inspecteurs, contrôleurs et agents du trésor et des impôts, des magistrats et personnels de greffe.

Ces nouveaux recrutements s'ajouteront aux 11.563 recrutements dans la Fonction publique (dont 4478 fonctionnaires et 7085 contractuels auxquels l'Etat a procédé entre 2000 et 2002.

Dans cette stratégie de recrutement, les handicapés ne seront pas oubliés.

Soundjata Keita, l'un des plus grands rois que notre continent a connu, est né handicapé, tandis que Franklin Delano Roosevelt, président des Etats-Unis à la renommée incontestée, se déplaçait dans un fauteuil roulant. Le talent de Beethoven, quant à lui, n'a pu être affecté par sa surdit . Ce secret divin consistant à cacher ses cadeaux o  Il veut, invite à la réflexion et à la remise en cause de certains préjugés. Des trésors inestimables sont cachés auprès des personnes handicapées de notre pays. Mon Gouvernement leur donnera l'occasion de les manifester; il nous faut en effet capitaliser ces talents.

Le meilleur outil de lutte contre la pauvreté demeure l'accès à un revenu décent. Je ne connais que trois voies d'accès, au revenu :

une qui anoblit: le travail,
une qui assujettit : l'aide,
une qui avilit: le vol.

L'emploi est donc au c ur de la pr occupation et de l'action de mon Gouvernement. Le meilleur organe de s cr tion d'emplois est l'entreprise. Il nous faudra un secteur priv  fort et des entreprises comp titives.

Dans les 5 à 10 ans, du fait de la libéralisation des échanges et de la concurrence des produits importés, nos entreprises feront face à une concurrence exacerbée sur les marchés d'exportation.

Nous devons être prêts, dans les meilleurs délais, à affronter une rude compétition sur nos marchés, national, sous-régional et international.

Pour assurer à nos entreprises les outils de leur participation à cette compétition, c'est tout notre système économique qui exige d'être mis à niveau.

Conformément aux principes définis par le NEPAD, le chef de l'Etat a choisi, à l'échelle du continent comme chez nous, de faire du secteur privé le moteur principal de la croissance et du développement.

Le Gouvernement s'emploiera, à travers le renforcement des infrastructures, du système éducatif, de la formation professionnelle, de l'environnement juridique, fiscal et financier à appuyer le secteur privé dans sa mise à niveau, en parfait partenariat.

Les principaux axes de cette nouvelle politique porteront sur le renforcement des structures de formation continue et de recherche, la création de Centres techniques spécialisés, la rénovation des zones industrielles existantes et la création de nouvelles zones avec les infrastructures nécessaires, la dynamisation du secteur de l'information économique et commerciale, ainsi que la modernisation de l'appareil statistique, l'adaptation et la modernisation du transport de marchandises par voie terrestre, maritime, fluviale et aérienne, l'amélioration de la qualité des infrastructures de production d'énergie, la production d'énergie à coûts compétitifs, le maintien et le renforcement de la qualité des télécommunications.

Les entreprises elles-mêmes devront se mettre à niveau pour tirer profit de ces efforts. Elles le feront sur fonds propres et par le secteur financier aux conditions du marché ou à taux préférentiels dans le cadre de lignes de crédits mobilisées par l'Etat.

Pour gérer ce nouveau partenariat Etat/Secteur privé, l'Etat mettra en place un Bureau et un Fonds de mise à niveau logés au sein de l'Agence d'Encadrement et de Développement des PME (ADEPME).

Ce dispositif sera complété par un comité exécutif indépendant avec pouvoir de décision sur l'entrée des entreprises dans le processus et l'octroi des primes ; le comité sera constitué de représentants de l'administration, du secteur bancaire et du secteur privé formel.

Pour les entreprises en difficulté, un programme spécial d'assainissement et de restructuration leur sera réservé et leurs dossiers seront étudiés au niveau d'une Cellule «entreprises en difficulté» composée de représentants de l'administration et du secteur privé.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Les infrastructures sont la clef de voûte de la croissance économique. Dans le cadre du NEPAD, la coordination de la réalisation à l'échelle continentale des projets et programmes de ce secteur surprioritaire ainsi que ceux de l'environnement, de

l'énergie et des nouvelles technologies de l'information et de la communication a été confiée à notre pays. Le Sénégal, ancré au sein de l'UEMOA et de la CEDEAO, offre une plate-forme idéale de réalisation de ce grand dessein pour l'Afrique.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Les grands projets du président de la République sont en pleine phase de mise en œuvre. Vous vous souvenez que l'une des toutes premières décisions du chef de l'Etat a été, en juillet 2000, de créer l'Agence Nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux (APIX).

Cette agence a pour mission d'assurer la maîtrise d'ouvrage de certains des grands projets, comme la construction de l'aéroport Blaise Diagne, le port du futur et le chemin de fer à écartement standard. Au mois de novembre dernier, les résultats étaient déjà probants, illustrant - si besoin en était - l'importance de ces choix majeurs et le climat propice aux investissements qu'offre le Sénégal. Le président nous disait alors : «Il me plaît de noter que pour les 8 premiers mois de 2002, l'APIX a agréé autant d'investissements que sur les 18 mois précédents, et si les tendances se maintiennent, l'APIX aura agréé, en 2002, autant d'investissements que sur les 30 mois précédents.» Ce fut fait.

La création de l'aéroport international Blaise Diagne de Ndiass, afin d'y transférer celui de Dakar, devient, d'une part, l'alternative pour le relèvement du niveau de service de la plate-forme aéroportuaire de notre pays et, d'autre part, une réponse durable aux problèmes d'urbanisation et de sécurité actuellement rencontrés. Les études économiques et financières du nouvel aéroport et de l'autoroute à péage ont été réalisées grâce au financement de partenaires publics et privés. Le secteur privé national et étranger a manifesté son intérêt à financer ces deux importants projets, et nos partenaires ont élaboré avec l'APIX un chronogramme précis de réalisation.

Le trafic ferroviaire actuel est handicapé par la vétusté des voies et du matériel roulant qui n'autorisent que des vitesses commerciales extrêmement faibles. C'est pourquoi la privatisation est en cours pour sa réhabilitation.

Parallèlement, pour le long terme, nous avons envisagé, dans le cadre du NEPAD, une ligne d'écartement standard dont le premier tronçon sera Dakar-Bamako. Malgré les efforts de modernisation du Port autonome de Dakar, l'accroissement de son trafic qui se traduit cette année par un tonnage record rend indispensable l'augmentation de ses capacités d'accueil, de manutention et de stockage.

La localisation du port dans un tissu urbain très dense qui gêne considérablement ses conditions d'accès nécessitera, outre la modernisation de ses installations intérieures, un aménagement particulier de ses environs immédiats.

S'agissant des ports secondaires, leur reconstruction semble être la seule solution viable, compte tenu de leur vétusté actuelle. Le programme d'urgence élaboré, à cet effet, concerne le port de Ziguinchor.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Se déplacer dans Dakar est devenu une grande demande sociale.

Mon ambition, c'est également de résoudre les problèmes de mobilité urbaine, en améliorant la voirie et en facilitant le renouvellement de la flotte de cars rapides et d'autobus. Cinq échangeurs seront construits sur la route nationale, tandis que les carrefours principaux de la ville de Dakar seront réaménagés et le transport interurbain modernisé avec la construction de gares modernes.

La résolution du problème de la mobilité urbaine implique des sacrifices que nous devons accepter. Il s'agit notamment des expropriations à faire pour l'agrandissement de routes, avec, bien entendu, l'indemnisation des expropriés, conformément aux lois et règlements en vigueur.

Et je lance ici un appel à nos compatriotes oeuvrant dans le secteur informel pour qu'ils comprennent le sens des actions du Gouvernement. J'accorde une grande importance au petit commerce, qui sera plus florissant et porteur si les réglementations sont respectées dans les efforts de discipline recherchés de part et d'autre. Le Gouvernement entamera avec eux un dialogue constant pour prendre toutes les préoccupations en compte dans la garantie de la libéralisation de ce secteur-clé de notre économie.

Les Sénégalais éprouvent d'énormes difficultés à entrer dans Dakar entre 6 heures et 9 heures et à en sortir entre 17 heures et 20 heures. Le Gouvernement testera l'utilisation de toutes les voies disponibles en sens unique sur les tronçons d'autoroute Pikine-Dakar et sur la corniche à ces heures de pointe.

V ELECTRICITE

Monsieur le Président,
Honorables députés,

En 2000, dans nos villes, 45 Sénégalais sur 100 n'avaient pas accès à l'électricité. Ils étaient 92 sur 100 dans le monde rural à connaître le même sort. Conformément au vœu du chef de l'Etat, le Gouvernement est déterminé à changer cet état des choses. La modernisation du Sénégal passe nécessairement par l'accès à l'électricité. Sur la période 2003-2005, le Gouvernement vise la réalisation d'un taux d'électrification de 15% en milieu rural, contre 7% aujourd'hui, soit l'accès à un service de l'électricité pour environ 100.000 nouveaux ménages ruraux.

En outre, le plan d'actions 2003-2005 prévoit : la réhabilitation et le renforcement du parc de production d'électricité, la réalisation de l'extension des centrales de Ziguinchor et de Tambacounda, la réhabilitation et le renforcement du réseau de transport et de distribution d'électricité, l'amélioration de la qualité de service et de sécurité sur le réseau de distribution de Dakar, la réalisation de la ligne Tobène-Touba, les postes associés et leur prolongement à Kaolack, la réalisation de la ligne 90 KV Sococim-Mbour et les postes associés.

VI. JEUNES

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Au-delà des emplois générés par un secteur privé renforcé, placé dans un environnement mis à niveau, le Gouvernement poursuivra ses programmes en cours en direction de l'emploi des jeunes.

Depuis avril 2000, 863 projets de jeunes ont été financés, pour 4335 emplois permanents ou consolidés. Un programme spécial pour les jeunes handicapés a aussi permis de financer 42 projets, pour 220 emplois permanents ou consolidés. Plus de 1025 jeunes ont pu trouver des emplois permanents ou temporaires dans des sociétés nationales ou privées grâce au système de placement du ministère de la Jeunesse.

Une attention particulière continuera d'être accordée aux jeunes dans le cadre du Fonds National de la Promotion de la Jeunesse dont l'inscription budgétaire annuelle est passée de dix millions avant l'alternance à quatre milliards aujourd'hui. L'année 2003 verra également l'élaboration de la lettre de politique de développement de la Jeunesse avec pour objectif l'harmonisation des différents programmes dédiés aux jeunes. Il s'agit ici d'assurer une meilleure synergie des moyens, d'éviter les chevauchements inutiles pour maximiser l'impact.

Cette action spécifique en faveur des jeunes restera combinée avec celle plus générale du Fonds de Promotion Economique.

Le programme spécial pour les jeunes de Casamance, d'une valeur d'un milliard, a démarré avec le financement de 100 projets d'un montant de 250 millions avec une incidence de 750 emplois permanents. Aujourd'hui, 3 autres milliards sont disponibles pour la réalisation de projets de jeunes.

Cet effort amplifiera les résultats obtenus par le chef de l'Etat dans sa quête inlassable d'une solution au conflit en Casamance. Le Gouvernement a engagé des consultations avec nos partenaires au développement pour mettre en œuvre le Programme de Relance des Activités Economiques et Sociales en Casamance, estimé à 67 milliards sur 5 ans. Ce programme servira notamment, à court terme, à la réhabilitation des infrastructures et la revitalisation communautaire et à long terme au développement des potentiels de la Casamance, dans le respect des spécificités régionales.

Le programme de construction des espaces jeunes, cher au président de la République, connaît déjà, à son actif, l'exécution de ceux de Tendouck, Kébémér, Darou Mousty, Ourossogui, Saint-Louis, Gossas, Thiès et Koussanar ; verront bientôt le jour ceux de Diourbel, Kaolack et Ziguinchor.

VII. FEMMES

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Les questions liées à la promotion du statut des femmes seront abordées de manière transversale par l'ensemble des mécanismes institutionnels de l'Etat. Cependant, l'analyse des contraintes auxquelles elles sont confrontées nous dicte d'accorder un accent particulier au renforcement de leurs capacités et de leur pouvoir économique et social.

C'est pourquoi, un observatoire des droits de la famille renfermant un sous-observatoire des droits de la femme sera mis en place.

Dans le même esprit, il est envisagé la construction d'un Centre National d'Assistance et de Formation ainsi que dix (10) Centres Départementaux pour un montant de deux milliards deux cents millions de francs CFA dont les missions sont :

- l'information juridique ;
- l'information sanitaire et,
- l'information économique au profit des femmes.

Le micro crédit destiné aux femmes sera également substantiellement renforcé pour porter l'enveloppe à 2 milliards de FCFA, afin de permettre l'émergence de femmes entrepreneurs.

VIII. ANCIENS

Nous avons une population de 632.000 anciens de plus de 60 ans. D'ici 2015, 11 % de notre population aura plus de 60 ans.

Depuis toujours, les programmes sociaux ont toujours privilégié le couple Femme/Enfant. Nous devons intégrer une nouvelle priorité dans notre politique de population : les Anciens.

Conformément aux vœux du chef de l'Etat, nous allons garantir, à chaque Sénégalaise et chaque Sénégalais qui, par la grâce de Dieu, atteint l'âge limite de la retraite, l'accès aux revenus conservés pour lui tout au long de sa vie active.

Aujourd'hui, je ne suis pas en mesure de l'assurer, du fait de la hausse de l'espérance de vie et de la baisse du nombre des cotisants.

La mesure d'augmentation de l'âge de la retraite prolonge la durée de cotisation de 5 ans.

Dans le domaine des pensions de retraite, le Gouvernement, préoccupé par le déficit du Fonds National de Retraite et par la faiblesse des pensions versées par FIPRES du fait du déséquilibre démographique, a décidé d'entreprendre une évaluation complète du système officiel de pensions pour le placer sur une base financière solide et durable. A cet effet, le FNR a été réformé en 2002. Au niveau de l'IPRES, il est envisagé une réflexion concertée sur l'introduction au Sénégal d'un système multi-pilier de retraite basé sur la répartition, mais comprenant néanmoins un sous-système par capitalisation destiné, entre autres, à étendre la couverture sociale aux personnes du troisième âge qui sont jusqu'à maintenant exclus du système officiel. Une attention particulière sera portée sur la réforme du système de retraite dans le secteur privé, l'organisation des élections de représentativité des organisations

syndicales de travailleurs, la mise en place de la mutuelle de la Fonction publique et le renforcement de l'élan donné à la formation continue au niveau de l'ENA, avec l'appui des ministères de la Santé, de l'Education et de l'Intérieur.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

La mise en œuvre de toutes nos aspirations exige que nous fassions de notre pays un lieu sûr, au moyen d'un climat social apaisé et du renforcement de notre dispositif de sécurité.

Les syndicats, en particulier ceux des enseignants, savent qu'ils ont l'écoute du président de la République et la mienne. Etant comme beaucoup d'autres le produit d'enseignants qui, aujourd'hui encore, demeurent mes maîtres en ce que je continue de m'inspirer de leurs leçons, je suis particulièrement sensible au sort de ceux qui ont entre leurs mains l'avenir de millions de Sénégalais. Je voudrais qu'ils soient mis dans les meilleures conditions d'existence et de travail possibles. Dans le secteur de l'éducation, le président de la République vous a toujours indiqué sa volonté de faire davantage, à l'image des pays dont le développement a été fondé sur les ressources humaines. Au moyen du dialogue, rendu plus facile aujourd'hui par la signature du Pacte Social, nous ferons face ensemble aux choix décisifs à opérer dans l'allocation optimale des revenus disponibles.

Le Gouvernement veillera à une exploitation diligente du cahier de doléances déposé par les organisations syndicales et à l'élaboration des textes d'application du Code du Travail.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Nos forces armées s'acquittent, de manière efficace, et au prix d'innombrables sacrifices, de la mission qui fonde leur existence, la défense de l'intégrité du territoire ainsi que la protection des biens et des personnes. Comment oublier les 300 militaires tombés au champ d'honneur en Casamance, et leurs 900 camarades blessés dans cette même région dont plus d'une centaine d'amputés qui portent les stigmates de leur noble engagement au service de la patrie, ainsi que toutes les victimes innocentes de cette guerre innocente. La Nation doit magnifier l'action de ces gendarmes, soldats, matelots et aviateurs qui, jour et nuit, loin de leurs familles, empêchent les villages de Casamance de sombrer dans le cauchemar que connaissent certaines régions du continent.

Il me plaît de faire observer que, depuis l'alternance politique qu'a connu notre pays, les effectifs engagés en Casamance ont été réduits pour améliorer leur efficacité et ce, grâce à un soutien accru de l'Etat et de nos partenaires internationaux.

Au-delà de ma fierté et de ma reconnaissance, il me plaît de dire à nos forces armées l'engagement du président de la République et ses instructions pour que soit poursuivis, et j'y veillerai, les efforts particuliers qui ont déjà permis d'améliorer

l'entraînement des unités, de payer régulièrement les droits individuels des militaires, de remettre à niveau les dotations en effets d'habillement, d'acquérir deux hélicoptères de liaison, plus de trois cents véhicules, trois avions, deux navires et une cinquantaine d'équipements majeurs et de rénover une partie des casernes. Cet effort sera maintenu et il permettra aux Armées de mieux s'impliquer dans l'appui au développement économique de la Nation.

S'agissant de notre Police nationale, pour combler le grave déficit en personnels, il s'avère nécessaire de procéder, pendant 5 ans, au recrutement de 300 à 500 agents pour atteindre un effectif raisonnable en 2007.

Ainsi, l'Ecole Nationale de Police sera redynamisée, et la formation des personnels permanente.

Nous allons également créer une synergie opérationnelle entre la Police, la Gendarmerie, le Groupement National des Sapeurs Pompiers, pour réaliser un maillage sécuritaire du territoire national. Ce maillage sera sous-tendu par l'implantation des commissariats ou postes de police au niveau de chaque chef-lieu de département, en consolidant les acquis et en permettant, du coup, à la Gendarmerie de mieux s'implanter en milieu rural par l'extension de ses brigades et la réalisation de postes supplémentaires. Au niveau de la mobilité, alors qu'en 1999, 50 % des unités de gendarmerie ne disposaient pas d'un seul véhicule opérationnel, toutes les unités disposent aujourd'hui au moins d'un véhicule ; et plus de 80 % d'entre elles ont deux véhicules. L'objectif à court terme étant de doter chaque unité de gendarmerie de trois véhicules. Dans ce même ordre de préoccupation, les unités routières ont été redynamisées grâce à l'acquisition de 50 motos BMW.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Nous ne sommes pas à l'abri de chocs induits par l'environnement international, qu'ils nous viennent de notre sous-région, de notre continent ou du reste du monde. Le Sénégal demeure impliqué dans la recherche de solutions à différents conflits. C'est tout le sens de la forte action diplomatique du président de la République et de son implication directe dans la résolution de ces conflits sous l'égide du NEPAD et des organismes régionaux.

Permettez-moi de dire à nouveau ma fierté et ma reconnaissance au millier de soldats et à la quarantaine d'officiers présentement engagés entre la République du Congo et la République sœur de Côte d'Ivoire dans la droite tradition des 59 missions de maintien de la paix conduites par nos forces armées dans 28 pays. Ce combat pour la paix, c'était bien celui de nos pères et de nos grands pères, anciens combattants des deux grandes guerres et de toutes les confrontations du siècle passé.

La prochaine revalorisation de 20 % de leurs prestations, avec quatre années de rétroactivité, est un progrès dont je salue la dignité des bénéficiaires. Ce déploiement permanent du drapeau du Sénégal sur quatre continents participe du rayonnement et de l'influence de notre pays sur la scène internationale : influence dont les multiples

facettes diplomatiques et politiques donnent au Sénégal une place incontestable dans la communauté internationale ; influence admirablement relayée par les Sénégalais de l'extérieur, ces compatriotes éloignés qui ont laissé le cœur à la maison sans jamais négliger de rendre régulièrement visite et de partager les bienfaits collectés ailleurs.

Ils méritent toute notre estime, et les ministres se rendant à l'étranger vont intégrer dans leur ordre de mission l'obligation de rencontrer les Sénégalais de l'Extérieur.

Monsieur le Président,
Honorables Députés,

Dans une approche décentralisée et de proximité, j'ai retenu de partager la lourde charge qui m'est confiée avec les 11 présidents de Conseils régionaux, les 4 maires de ville de la région de Dakar, les 43 maires d'arrondissement de la région de Dakar, les 63 maires des communes de l'intérieur du pays, les 320 présidents de communauté rurale. Mon ambition est que, pour chaque collectivité locale, les actions menées par tous les intervenants soient cohérentes et complémentaires. Je sais toutes les difficultés que les collectivités locales ont pour satisfaire l'exigence de contrepartie des différents programmes financés par nos partenaires au développement.

Grâce à la bonne tenue de nos finances publiques et à la qualité du soutien de nos partenaires, il me plaît d'annoncer, donnant corps à la vision du président de la République, que l'Etat mettra à la disposition des collectivités locales un fonds de contrepartie de 4 milliards permettant de mettre en œuvre une politique d'investissement de 40 milliards sur toute l'étendue du territoire grâce au financement de nos partenaires au développement et ONG.

Je voudrais que toutes les collectivités locales soient en chantier.

A leur côté, notre administration territoriale, rétablie dans son autorité et renforcée dans ses moyens d'intervention, remplira pleinement son rôle d'interlocutrice première des populations dans leur dialogue avec l'Etat.

Dans cette déclaration de politique générale, j'ai choisi de ne traiter que les secteurs que j'ai jugés prioritaires, et pour lesquels des actions immédiates sont nécessaires. Les sujets qui n'ont pas fait l'objet de développements sont tout aussi importants ; ils pourront être abordés au cours des débats qui vont suivre cet exposé, d'une part, et, d'autre part, comme je m'y suis déjà engagé, je reste disposé à me présenter devant vous, autant de fois que vous le jugerez nécessaire, pour poursuivre nos échanges et évaluer le chemin parcouru.

Chacun des ministres de mon Gouvernement est dans les mêmes dispositions pour vous exposer le plan d'actions de son département, répondre à vos questions, écouter vos observations et recueillir vos conseils.

Pour que ces échanges soient fructueux, l'Assemblée nationale doit être fortifiée et modernisée et les outils de travail des députés accrus.

Le Gouvernement se tient à vos côtés, Monsieur le Président, Honorables Députés, pour la mise en œuvre du programme spécial de modernisation de l'Assemblée

nationale que vous avez élaboré avec le Ministre chargé des Relations avec les institutions.

Monsieur le Président,
Honorables députés,

Le programme de mon Gouvernement est centré sur l'Homme, sur le Sénégalais. Il est notre seule préoccupation, notre seul centre d'intérêt. Nous voulons nous intéresser au vécu quotidien du Sénégalais plutôt qu'aux fluctuations de telle ou telle courbe.

C'est parce que notre profession de foi est centrée sur l'Homme que son seul ennemi demeure l'Homme.

Il est saisissant de noter que l'Homme, tout au long de son histoire, a su connaître la nature et l'apprivoiser. Il a transformé le vent impétueux en électricité, bravé les airs par ses avions, exploré l'espace par satellites et fusées, pendant que certaines choses apparemment simples restent encore à l'état de chantier. Je veux parler de ce chauffeur qui brûle le feu de Soumbédioune, ce monsieur qui, à la banque, refuse de faire la queue, de cet agent d'entreprise ou de l'Etat qui veut monnayer illégalement son service.

L'introspection à laquelle nous a invités le président de la République au lendemain du drame du «Joola» est une donnée primordiale dans la réussite de notre entreprise d'aujourd'hui. Je me souviens que son appel avait été entendu et que les Sénégalaises et Sénégalais avaient révisé leur comportement pour un temps. Je vois cependant le relâchement prendre ses droits. C'est donc pour le bien de ce Sénégal nouveau que je souhaite, Monsieur le Président, Honorables Députés, méditer avec vous et le Peuple Sénégalais cette parole : «Je ne modifie pas l'état d'un peuple sans que celui-ci ne change ce qui est en lui-même».

Par la méthode et la stratégie inclusive que je vous ai exposées, je serai le compagnon de tous les jours des Sénégalais. Que le paysan sache que je serai avec lui dans les champs, j'accompagnerai l'étudiant dans les couloirs de son établissement et la ménagère devant les étals des marchés. Que celui qui est malade sache que je cherche les moyens pour faciliter sa guérison.

Enfin, j'accompagnerai, par mon intention, dans la nuit et la solitude de sa proximité avec Dieu, l'homme pur qui prie pour un Sénégal de paix, de réussite et de prospérité.

Je vous remercie.